

## CHSCT du 02 mars 2021

Ce premier CHS-CT de l'année est également le premier CHS-CT effectué en visioconférence dans le département.

Ce mode de réunion n'est pas celui que nous préconisons puisque nous maintenons notre revendication de procéder aux réunions de dialogue social en présentiel mais il est tout de même plus pratique que l'audio.

Nous en profitons pour remercier nos collègues de la CID qui ont réussi à nous installer les salles de visioconférence dans un délai très contraint.

Comme d'habitude, la séance commence par l'approbation des PV des précédentes sessions.

Ensuite le désormais traditionnel point sur la situation sanitaire nous est présenté par le président directeur, point assez succinct car pour l'instant les Landes sont dans une position plutôt calme surtout par rapport à certains autres départements : 1 seul nouveau cas 2021 dans les rangs DDFIP !

C'est tout de même le quatorzième cas à la DDFIP des Landes depuis le début de la crise.

La situation est sous contrôle, le stock de matériel sanitaire est suffisant, les nouveaux masques de la période (masque de type 1 bien sur !) sont en cours de distribution.

Nous abordons ensuite le point sur le télétravail qui a été ajouté à l'ordre du jour suite à notre demande.



En effet, plus de deux ans après sa mise en place et surtout suite à sa généralisation pour cause de crise sanitaire, il nous semble primordial d'évoquer les conditions de travail des télétravailleurs dans leur ensemble.

Après avoir interrogé le président /directeur sur ce sujet nous avons bien compris que le principe était surtout : « aide-toi, le ciel t'aidera » !

Ami télétravailleur si tu veux quelque chose surtout n'hésite pas à le demander ! On t'expliquera sûrement comment t'en passer mais « qui ne demande rien n'a rien ». Bon on va arrêter là les locutions toutes faites !

Nous invitons vivement l'ensemble des collègues à faire remonter leurs besoins à leurs chefs de service qui transmettront à la direction qui s'est engagée à répondre aux demandes.



Ainsi, qu'il s'agisse de fauteuil de bureau, de téléphone professionnel, de double écran, souris, clavier ou de télétravailler un jour de plus ou tout simplement télétravailler, il ne faut pas hésiter à demander.



Nous comptons à ce jour entre 20 % et 25 % de télétravailleurs dans les Landes. Certains collègues passent plus de temps en télétravail qu'au bureau, il est donc normal qu'ils soient équipés correctement à leur domicile.

Nous avons donc demandé à la direction, il y a déjà un an, de procéder à un sondage sous forme de questionnaire sur les conditions de vie au travail des télétravailleurs.

Le sujet n'ayant pas avancé depuis, nous avons réitéré notre demande et proposé de lui envoyer un document synthétisant les différentes questions susceptibles d'être posées à nos collègues sur ce point. Ce qui a été accepté par le directeur. A suivre. . .

Enfin à suivre , si on peut, parce que l'avenir des CHS-CT ne laisse plus de doute : à partir de 2023 c'est fini !

En attendant, la DG le dépouille peu à peu de ses missions puisque dès à présent le CHS-CT ne sera plus réuni pour donner son avis sur les restructurations importantes.

En plein NRP c'est un comble !

Le président /directeur s'est tout de même engagé à faire des groupes de travail, si besoin, pour profiter de l'expertise des membres du CHS-CT.

Bon il nous avait déjà fait le coup avec les suppressions des CAPL de mutations, les promesses n'engagent que ceux qui y croient (on avait dit stop avec les locutions !).

Enfin le moment tant attendu est arrivé : les dépenses à engager par le CHS-CT cette année !

Le budget est une nouvelle fois amputé de 6 % de réserve !

Pour nous, une réserve, c'est quelque chose qu'on met de côté pour plus tard mais là non, c'est tout simplement de l'argent que le CHS-CT n'aura jamais !

Pour l'instant, les principales dépenses sont les actions récurrentes prises en charge par le CHS (formation aux premiers secours, aménagement de poste proposé par le médecin de prévention, entretien des fontaines à eau, des vmc ...).

Petite victoire qui a nécessité de gros efforts : l'eau chaude sera installée incessamment sous peu au deuxième étage de Dagas !

Pour le troisième étage de Doumer il faudra attendre l'installation du nouveau chauffage qui a pris un peu de retard.

Les élus de Solidaires finances publiques ont insisté pour qu'une part du budget soit « réservée » pour les éventuels aménagements de poste des télétravailleurs.

Pour cette année quelques projets sont à l'étude :

- solution d'issue de secours pour Parentis
- stage de conduite pour les collègues utilisant souvent leur véhicule ou impactés par des changements de lieux de travail (NRP)
- auvent de protection pour « l'entrée des artistes » de Doumer
- solution de chauffage/climatisation pour le restaurant administratif de Dagas

Rien de vraiment concret pour l'instant mais la direction doit étudier la faisabilité de ces projets.

Dans l'urgence de la crise sanitaire, le CHS-CT a pris à sa charge une partie des dépenses d'achat de matériel sanitaire (masques, gants latex, gel ...), ce qui a grandement amputé son budget 2020.

La direction nous a confirmé qu'un abondement avait été effectué sur le budget de fonctionnement par rapport à la crise mais pas sur le budget du CHS !

Nous avons demandé, une fois de plus, que les dépenses liées à la crise sanitaire soient prises en charge entièrement par la DG et non financées par le CHS .

Tant que le CHS-CT existe vous pouvez compter sur nous pour défendre au mieux vos conditions de travail !

Après . . . . . aussi mais avec moins de moyens !